



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**X.681**

**Corrigendum 1**  
(06/99)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET  
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Réseautage OSI et aspects systèmes – Notation de  
syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)

---

Technologies de l'information – Notation de syntaxe  
abstraite numéro un: spécification des objets  
informationnels

**Corrigendum technique 1**

Recommandation UIT-T X.681 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

**RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS**

<b>RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES</b>	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
<b>INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS</b>	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
<b>INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX</b>	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
<b>SYSTÈMES DE MESSAGERIE</b>	X.400–X.499
<b>ANNUAIRE</b>	X.500–X.599
<b>RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES</b>	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
<b>Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)</b>	<b>X.680–X.699</b>
<b>GESTION OSI</b>	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
<b>SÉCURITÉ</b>	X.800–X.849
<b>APPLICATIONS OSI</b>	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
<b>TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT</b>	X.900–X.999

## **NORME INTERNATIONALE 8824-2**

### **RECOMMANDATION UIT-T X.681**

#### **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – NOTATION DE SYNTAXE ABSTRAITE NUMÉRO UN: SPÉCIFICATION DES OBJETS INFORMATIONNELS**

### **CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

#### **Résumé**

Le présent corrigendum technique de la Rec. UIT-T X.681 | ISO/CEI 8824-2:

- a) précise ce que l'on entend par une "définition récursive" d'objets;
- b) modifie la production "ObjectSetSpec" afin qu'elle corresponde à la définition corrigée de "ElementSetSpecs" dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, Corrigendum 1;
- c) précise l'effet du marqueur d'extension lorsque celui-ci est utilisé dans la définition d'ensemble d'objets informationnels;
- d) précise que les ensembles de valeurs qui ne contiennent pas de valeurs ne sont pas valides;
- e) apporte diverses corrections d'édition.

#### **Source**

Le Corrigendum 1 à la Recommandation X.681 de l'UIT-T a été approuvé le 18 juin 1999. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 1 à la Norme ISO/CEI 8824-2.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 3.4.16 <i>bis</i> .....	1
2) Paragraphe 8.3 .....	1
3) Paragraphe 9.16 .....	1
4) Paragraphe 10.6 .....	1
5) Paragraphe 10.13 .....	1
6) Paragraphe 11.9 .....	1
7) Paragraphe 12.2 .....	2
8) Paragraphe 12.2 <i>bis</i> .....	2
9) Paragraphe 13.5 .....	2
10) Paragraphe 14.9 .....	2
11) Paragraphe 15.6 .....	2
12) Annexe F.....	2



NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – NOTATION DE SYNTAXE ABSTRAITE  
NUMÉRO UN: SPÉCIFICATION DES OBJETS INFORMATIONNELS**

**CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

**1) Paragraphe 3.4.16 bis**

*Créer le nouveau paragraphe suivant:*

**3.4.16 bis définitions récursives** (concernant le concept d'objet informationnel): ensemble de définitions ASN.1 qui ne peuvent être réorganisées de manière que toutes les classes d'objets informationnels employées dans une construction soient définies avant que la construction soit définie.

NOTE – La définition récursive des classes d'objets informationnels est autorisée en ASN.1; la définition récursive des objets informationnels et des ensembles d'objets informationnels n'est pas autorisée.

**2) Paragraphe 8.3**

*Remplacer l'occurrence "Usefulobjectclassreference" par "UsefulObjectClassReference".*

**3) Paragraphe 9.16**

Ne concerne pas la version française.

**4) Paragraphe 10.6**

*Ajouter ce qui suit après "REAL" au 10.6:*

**RELATIVE-OID**

**5) Paragraphe 10.13**

Ne concerne pas la version française.

**6) Paragraphe 11.9**

Ne concerne pas la version française.

## 7) Paragraphe 12.2

Remplacer la production "ObjectSetSpec" par:

```
ObjectSetSpec ::=
    RootElementSetSpec |
    RootElementSetSpec "," "..." |
    "..." |
    "..." "," AdditionalElementSetSpec |
    RootElementSetSpec "," "..." "," AdditionalElementSetSpec
```

Remplacer le paragraphe commençant par "La production "ElementSetSpec", spécifiée dans la Rec. UIT-T X.680 | ..." par ce qui suit:

Les productions "RootElementSetSpec" et "AdditionalElementSetSpec" sont définies dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 et permettent de définir un ensemble d'objets informationnels en termes d'objets informationnels ou d'ensembles d'objets informationnels de la classe gouvernante. L'ensemble doit contenir au moins un objet informationnel à moins que la troisième forme de "ObjectSetSpec" ne soit utilisée, auquel cas la présence du marqueur d'extension "..." indique que l'ensemble d'objets est vide au départ mais que des objets lui seront ajoutés dynamiquement par le programme d'application.

NOTE 1 – Les éléments représentés par "ObjectSetSpec" sont la réunion des éléments représentés par "RootElementSetSpec" et par "AdditionalElementSetSpec".

Au paragraphe 12.2 également, changer la "NOTE" existante par "NOTE 2".

## 8) Paragraphe 12.2 bis

Créer le nouveau paragraphe suivant:

**12.2 bis** Le résultat d'une opération arithmétique impliquant des ensembles d'objets extensibles, figure à l'article 46 de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1.

## 9) Paragraphe 13.5

Ne concerne pas la version française.

## 10) Paragraphe 14.9

Ne concerne pas la version française.

## 11) Paragraphe 15.6

Ajouter la Note suivante:

NOTE – La Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, paragraphe 44.6, interdit la définition d'un ensemble de valeurs ne contenant aucune valeur.

## 12) Annexe F

Remplacer la production "ObjectSetSpec" par:

```
ObjectSetSpec ::=
    RootElementSetSpec |
    RootElementSetSpec "," "..." |
    "..." |
    "..." "," AdditionalElementSetSpec |
    RootElementSetSpec "," "..." "," AdditionalElementSetSpec
```

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
<b>Série X</b>	<b>Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts</b>
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication